

Office d'exécution judiciaire Établissement penitentiaire

Lindenhof 3236 Gampelen +41 31 635 65 11

JVA Witzwil, Lindenhof, CH-3236 Gampelen

Alfred Burri Tél. 031 635 75 87 Jva.witzwil@be.ch

Aux propriétaires des poulains

Notre Référence:bua/wes Votre Référence: / 7. mars 2022

Contrat pour l'élevage des poulains année 2022

Chers propriétaires,

L'élevage professionnel de poulains est une longue tradition à Witzwil. Nous proposons des conditions optimales pour un certain nombre de chevaux. L'entrée en pension aura lieu le <u>mardi 11 octobre 2022</u> en matinée.

Veuillez nous retourner l'inscription remplie et signée (valant comme contrat) avant le **30 septembre 2022**. Les places disponibles pour les poulains seront attribuées dans l'ordre des inscriptions reçues.

Services des Etablissements de Witzwil:

- Elevage d'animaux adapté et accès aux pâturages toute l'année
- Soins et entretien professionnel des poulains par du personnel qualifié
- Organisation et mise en place de soins de sabots et vermifuge
- Collaboration avec les vétérinaires spécialisés et l'hôpital vétérinaire
- Information immédiate du propriétaire en cas de maladie ou d'accident du poulain. Le propriétaire est consulté pour prendre de nouvelles mesures (ultrason, intervention chirurgicale, admission à l'hôpital vétérinaire, etc.)

Responsable de l'élevage des poulains:

Patrick Joos 079 580 41 46
Jürg Schenk 079 516 34 90

Tarifs:

Les tarifs de pension sont les suivants:

Saison d'hiver		Saison d'été		TVA
Âge	CHF / jour	Âge	CHF / jour	
½ – 1 an	7.00	1 – 1½ an	6.00	+ 7,7%
1½ - 2 ans	8.00	2 - 3 ans	7.00	+ 7,7%
3 - 3½ ans	8.00	31/2 ans et plus	10.00	+ 7,7%

Les frais médicaux et de soins (visite médicale, vermifugation, soins des sabots, etc.) ainsi que les transports sont facturés séparément en fonction des dépenses.

Les Établissements de Witzwil facturent les propriétaires de poulains pour la place de poulain et les frais supplémentaires tous les six mois.

Conditions générales:

- L'assurance du poulain est affaire du propriétaire.
- Les Établissements de Witzwil déclinent toute responsabilité en cas de dommages subis ou causés par le poulain durant son séjour à Witzwil (passage de route, clôture de pâturage, gestation, maladie, blessures etc.).
- Concernant les soins des sabots, les poulains recevront un léger sédatif afin de les calmer.
- Les jeunes étalons sont castrés en avril 2023. Si cela n'est pas souhaité, les poulains doivent être récupérés au plus tard début mai 2023.
- A titre préventif, notre Établissement a décidé de procéder à un vermifuge sélectif. Les traitements vermifuges et les analyses de fèces sont facturés tous les six mois.
- Les poulains doivent être «pucés équidés» lors de leur arrivée.
- Le «passeport équin» doit être emporté lors du transport.
- Les Établissements de Witzwil déclinent toute responsabilité en cas de dommages causés aux personnes où aux véhicules lors des visites sur le domaine de l'établissement.
- Les consignes de sécurité par le personnel doivent être suivies. Vous serez informé à temps voulu par une lettre concernant la sécurité et vous recevrez également les permis de visite.
- Les chiens sont interdits sur les terrains de Witzwil et sur les pâturages. Les chiens doivent rester dans la voiture pendant la visite.
- Les enfants de moins de 18 ans doivent être accompagnés par des adultes.
- L'accès aux écuries et aux pâturages est interdit aux personnes non autorisées. Les propriétaires de poulains et de chevaux pénètrent dans l'enceinte de l'établissement sous leur propre responsabilité.

Meilleures salutations

Établissements de Witzwil

Alfred Burri

Responsable de l'Agriculture

Annexe

Inscription